

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AZAS

Par arrêté en date du 06 mai 2019, Madame le Maire de la commune de Azas a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement de la commune de Azas pour une durée de 36 jours consécutifs, du **lundi 27/05/2019 à 15h au lundi 1/07/2019 à 19h**.

Ledit projet d'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement de la commune de AZAS vise essentiellement à :

- ✓ Maîtriser l'évolution de l'urbanisation,
- ✓ Réduire la consommation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ✓ Assurer la prise en considération les orientations du SCOT du Vaurais,
- ✓ Préserver et améliorer l'environnement rural et le cadre de vie de ses habitants par une gestion de l'espace réfléchi et maîtrisé.

Le projet d'élaboration du zonage d'assainissement a pour objectifs de :

- ✓ Assainir le village ancien qui pose des problèmes de salubrité publique,
- ✓ Collecter et traiter les eaux usées des habitations raccordables gravitairement au réseau.

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement de la commune de AZAS seront approuvées par délibération du conseil municipal de Azas, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Louis-Philippe ROYO, formateur a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n° E19000055/31, en date du 27/03/2019, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier du projet d'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement de la commune de AZAS et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles pour chaque dossier, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 36 jours consécutifs, du lundi 27/05/2019 à 15h au lundi 1/07/2019 à 19h, en Mairie de AZAS (Lundi et mercredi de 15h à 19h et le vendredi de 12h à 16h).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de AZAS dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de AZAS, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente élaboration du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune d'AZAS : [www.mairie-azas.fr](http://www.mairie-azas.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame le Maire, Mairie de AZAS, 175 Rue de la Mairie - 31380 AZAS.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de AZAS, 175 Rue de la Mairie 31380 AZAS, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à :

[plu-assainissement.azas@orange.fr](mailto:plu-assainissement.azas@orange.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de AZAS :

- **Le Lundi 27/05/2019 de 15 heures à 19 heures,**
- **Le Samedi 08/06/2019 de 10 heures à 13 heures,**
- **Le Mardi 18/06/2019 de 18 heures à 21 heures,**
- **Le Vendredi 28/06/2019 de 15 heures à 18 heures.**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de AZAS, et sur le site Internet de la commune d'AZAS : [www.mairie-azas.fr](http://www.mairie-azas.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Madame le Maire, Mairie de AZAS, 175 Rue de la Mairie 31380 AZAS.

La commune de AZAS, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à l'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement de la commune de AZAS, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de AZAS, 175 Rue de la Mairie - 31380 AZAS,

Tel : 05 61 84 42 07